

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'ACCES ET A L'USAGE DES AIDES TECHNIQUES Formulaire de consentement

(à compléter en deux exemplaires : un pour l'utilisateur, un pour le service Accompagnement59)

Lors de l'évaluation de votre demande de prestation APA ou de PCH, des aides techniques vous ont été conseillées en vue de favoriser votre maintien à domicile dans les meilleures conditions. Le Département, en lien avec la MDPH du Nord, a mis en place un dispositif pour vous accompagner dans votre projet d'acquisition de ces aides techniques. Vous pourrez également bénéficier de cet accompagnement en cas de maintenance ou de réparation de vos aides techniques.

Lors de cet accompagnement, des données à caractère personnel vous concernant vont être collectées et traitées afin de réaliser cet accompagnement. Pour votre parfaite information, nous vous précisons les éléments suivants concernant ces données à caractère personnel :

- ***Qui sont les responsables du traitement de vos données ?***

Les responsables du traitement de vos données à caractère personnel sont :

- Mr le Président du Conseil Départemental du Nord et Mme la Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord,

- ***Pourquoi vos données sont-elles collectées et traitées ? (Finalité et base légale du traitement)***

Le traitement de vos données a pour finalité la réalisation de l'accompagnement de votre projet d'acquisition (ou de maintenance/de réparation) des aides techniques préconisées dans le cadre de votre demande d'APA ou à la MDPH.

Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle est soumis le Département du Nord (arrêté ministériel du 30 juillet 2021 abrogeant l'arrêté du 18 février 2021 relatif à l'expérimentation nationale d'équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques (EqLAAT) - JO du 04/08/2021).

- ***Que se passe-t-il si vous ne voulez pas répondre à une question durant cet accompagnement ?***

Toute information sollicitée dans le cadre de l'accompagnement et à laquelle vous ne souhaitez pas répondre pourra fausser la réponse apportée dans votre projet d'acquisition d'aides techniques et ainsi entraîner un défaut de conseil et de recommandations appropriées.

- ***Qui a accès à vos données ? (Destinataires)***

Les données collectées sont destinées au Département du Nord, à la MDPH du Nord, ainsi qu'aux prestataires ou fournisseurs d'aides techniques qui interviendront lors des essais ou pour le prêt de matériels. S'agissant d'une expérimentation pilotée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), vos données seront également communiquées à la CNAM, aux services du Payeur départemental et à un tiers mandaté par la CNAM qui aura en charge l'évaluation de l'expérimentation. Aucune utilisation commerciale de vos données ne pourra être réalisée.

**Document à renvoyer par courrier à la MDPH du Nord – Service
Accompagnement59
21 rue de la Toison d'Or – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Ou par mail : accompagnement59@lenord.fr**

- **Combien de temps vos données seront-elles conservées ?**

Les données relatives à l'accompagnement seront conservées un an après l'établissement du rapport d'effectivité d'usage des aides techniques concernées par votre accompagnement réalisé entre trois à six mois suivant la date d'acquisition.

Les données d'identification et financières seront conservées dans la base de données métier dix ans à compter de l'enregistrement de l'écriture.

- **Quels sont vos droits sur vos données ?**

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification sur les données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition pour motifs légitimes. Par ailleurs, nous vous informons que vous disposez également d'un droit post-mortem qui vous permet de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer ces droits et/ou pour toute information complémentaire sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service suivant :

Pour le Département du Nord :

- Par email : dpd@lenord.fr

Pour la MDPH du Nord :

- Par email : dpd.mdpH59@lenord.fr
- Par courrier adressé à Mme la coordinatrice du dispositif d'accompagnement aux aides techniques : MDPH du Nord, Rue de la toison d'or 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

A défaut de réponse de la MDPH du Nord ou du Département du Nord dans un délai d'un mois, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 (CNIL.fr). Pour effectuer ces démarches, vous pouvez désigner une personne chargée de leur exécution.

Consentement :

L'utilisateur :

Identifiant social*

Numéro de 5 à 7 chiffres figurant sur les courriers du Département ou de la MDPH du Nord

Demeurant au

.....

N° de téléphone :/...../...../...../.....

Adresse mail :@.....

**Document à renvoyer par courrier à la MDPH du Nord – Service
Accompagnement59
21 rue de la Toison d'Or – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Ou par mail : accompagnement59@lenord.fr**

Si nécessaire : à remplir par la personne qui vous accompagne ou qui sollicite cette démarche ou par votre représentant légal :

Je soussigné(e),, agissant pour l'utilisateur ci-dessus en qualité de :

N° de téléphone :/...../...../...../.....

Adresse mail :@.....

Je déclare avoir pris connaissance de ce qui précède et autorise les responsables du traitement visés ci-dessus à traiter mes données à caractère personnel.

oui non

J'autorise le Département et la MDPH du Nord à mettre en place l'accompagnement dont les modalités sont reprises ci-dessus et à partager mes données personnelles avec les professionnels intervenant dans le cadre du dispositif d'accompagnement.

oui non

Je certifie ne pas être déjà accompagné(e) par un service de soin de rééducation/réadaptation ou par un établissement ou service médico-social disposant des compétences nécessaires pour m'aider dans la mise en place d'aides techniques.

Fait, le

.....
**Signature de l'utilisateur ou de son
représentant légal**

QUI M'ACCOMPAGNE A L'ACCES ET A L'USAGE DES AIDES TECHNIQUES ?

L'équipe accompagnante est composée d'un(e) ergothérapeute et un(e) travailleur(se) social(e) de la MDPH, mandatés par le Département du Nord.

Un ergothérapeute de votre équipe accompagnante vous contactera par téléphone pour étudier les préconisations émises par l'évaluateur et convenir d'un rendez-vous. Le jour du rendez-vous, prévoyez d'associer toute personne qui pourrait vous aider : par exemple votre aidant familial, un membre de votre famille, la personne dont vous nous avez communiqué les coordonnées...

Sur la base des aides techniques choisies, un essai ou prêt de matériel pourra éventuellement être organisé. Après la validation de votre choix, le travailleur social de votre équipe accompagnante effectuera les démarches d'acquisition des aides techniques avec vous. Enfin, dans les 3 mois après la date de réception de vos aides techniques, vous serez sollicité pour une enquête de satisfaction.

**Document à renvoyer par courrier à la MDPH du Nord – Service
Accompagnement59
21 rue de la Toison d'Or – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Ou par mail : accompagnement59@lenord.fr**